



Attention : tous les vallats n'ont pas été modélisés et donc ne figurent pas sur la carte. Néanmoins, pour les vallats, ravins repérés sur la carte IGN servant de fond de plan, un règlement a été introduit pour limiter l'implantation des nouvelles constructions aux abords des axes d'écoulement.

122.25 Profil en travers et côte de référence (m NGF)

Zonage réglementaire

- zone jaune
- zone orange
- zone rouge
- zone rouge hachurée
- zone rouge quadrillée RA

Maitre d'ouvrage
Ministère de l'écologie et du développement durable



Plan de prévention des risques naturels inondation, bassin versant du LEZ

Commune de BOUCHET

Carte réglementaire



Maitre d'oeuvre
Direction départementale de l'équipement Vaucluse Drôme

PPR approuvé le :
18/12/2006

Ech : 1/10 000